

INDEX - Championnat de France 2014

CHAPITRE 1. Règlement des 2014 FPHA Championships	p.2	
1	Cadre général.	
2	Règles d'éligibilité aux 2014 FPHA Championships	
2.1	Lead Ligne 3-8 years division	
2.2	Walk-trot 5-10 years division	
2.3	Youth division	p.3
2.4	Amateur division	
2.5	Open division	p.4
2.6	Dérogation pour les classes Trophée FPHA All Categories	
2.7	Dérogation pour les classes Weanling	p.5
3	Modalités d'attribution des 2014 FPHA Champion et réserve	
3.1	2014 FPHA Champion	
3.2	2014 FPHA réserve Champion	
4	Classe Trophée FPHA 2014	p.6
5	Annexes	p.8
5.1	Modalités d'attribution des points FPHA	
5.2	Modalités d'attribution des points APHA	
CHAPITRE 2. Règlement des 2014 FPHA High Points	p.9	
6	Règle d'éligibilité aux 2014 FPHA High Points	
6.1	Performance Youth division	
6.2	Performance Amateur division	
6.3	Performance Open division	
6.4	Halter High Points	p.10
7	Modalités d'attribution des 2014 FPHA High Points	p.11
7.1	2014 Performance High Points	
7.2	2014 Halter High Points	
8	Précisions pour les Solids Paint Bred	p.12
9	Annexes	
9.1	Modalités d'attribution des points FPHA	
CHAPITRE 3. Règlements du Trophée FPHA 2014	p.13	
10	Cadre général	
10.1	Catégorie Youth	
10.2	Catégorie Amateur	
10.3	Catégorie Open	
11	Classement	
12	Classes Trophée FPHA	p.14
CHAPITRE 4. Trophées des Sponsors	p.16	
	Trophy des Sage	p.17
	Trophy Gianni Ghiazza	p.18
	Trophy Buffalo Grill	p.19
	Trophy NeWestern	p.20

REGLEMENT DES 2014 FPHA CHAMPIONSHIPS

– Championnat de France FPHA 2014 –

RESERVE AUX PAINTS HORSES

1 - CADRE GENERAL

Les différents titre de champion de France FPHA 2014 sont déterminés par les classements obtenus dans les classes "Trophée FPHA Western", quand ces classes existent, dans les autres cas, les champions sont déterminés, de façon habituelle, par le classement des points obtenus dans les classes APHA. Pour certaines disciplines, il n'y aura qu'un titre de champion de France All Categorie, tirés du "Trophée FPHA 2014". Les différentes catégories du Trophée FPHA sont décrites au chapitre 2.

Le concours se déroule conformément aux règles du "Rule Book" APHA. Par dérogation au "Rule Book" aucune distinction n'est faite, dans les classes du Trophée FPHA, entre les chevaux inscrits dans le registre "Regular" et ceux inscrits dans le registre "Solid Paint Bred/Breeding Stock".

Les concurrents (exhibitors) et les propriétaires des chevaux doivent être membres de la FPHA à jour de leurs cotisations pour être éligibles.

2 - REGLES D'ELIGIBILITE AUX 2014 FPHA CHAMPIONSHIPS

2. 1 – LEAD LINE 3-8 YEARS DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2014 ou de vice champion de France FPHA 2014, dans les classes Lead Line 3-8 Years, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 3 ans au moins et de 8 ans au plus, au 1er janvier 2014.
- Être à jour de son adhésion FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

2. 2 – WALK-TROT 5-10 YEARS DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2014 ou de vice champion de France FPHA 2014, dans les classes Walk-Trot 5-10 Years, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 5 ans au moins et de 10 ans au plus, au 1er janvier 2014.
- Être à jour de son adhésion FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.

- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.
- Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – au moins 1 point APHA ou l'équivalent d'au moins 1 point APHA, s'il ne justifie pas d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux.

2. 3 – YOUTH DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2014 ou de vice champion de France FPHA 2014, dans la division Youth, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 19 ans au plus, au 1er janvier 2014.
- Être à jour de ses adhésions AjPHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.
- Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – au moins 2 point APHA ou l'équivalent d'au moins 2 point APHA, s'il ne justifie pas d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux, sur les concours organisés par la FPHA.
- Avoir participé au Trophée FPHA, épreuve de laquelle sera tirée les Champions de France quand cette classe existe, avec obligation de participer à la classe Youth APHA référente. Dans le cadre des classes "Trophée FPHA Open" possibilité de cumuler les points APHA à obtenir dans les classes APHA référentes youth, et/ou open.

2. 4 – AMATEUR DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2014 ou de vice champion de France FPHA 2014, dans la division Amateur, tout couple concurrent / cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être âgé de plus de 19 ans, au 1er janvier 2014.
- Être à jour de ses adhésions APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe et être titulaire d'une carte annuelle « Amateur APHA ».
- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec le même cheval, pour lequel il doit justifier d'un lien de parenté, avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

- Avoir participé au Trophée FPHA, épreuves desquelles seront tirées les Champions de France quand ces classes existent, avec obligation de participer aux classes APHA référentes.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

Pour le couple concurrent / cheval :

Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – au moins 2 points APHA dans les classes référentes.

2. 5 – OPEN DIVISION

Est déclaré « éligible » à un titre de champion de France FPHA 2014 ou de vice champion de France FPHA 2014, dans la division Open, tout cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être à jour de ses adhésions APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

Pour le cheval présenté :

- Avoir participé – pour chaque épreuve considérée – à au moins deux des concours organisés par la FPHA au cours de la saison.
- Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – au moins 2 points APHA.
- Avoir participé au Trophée FPHA Open, épreuves desquelles seront tirées les Champions de France FPHA quand ces classes existent, avec obligation de participer à la classe APHA référente en Open et/ou Amateur et/ou Youth. Dans le cadre des classes "Trophée FPHA Open" possibilité de cumul de points APHA à obtenir en additionnant les points obtenus dans les classes APHA référentes Amateur et/ou Open et/ou Youth.

2.6 - DEROGATION POUR LES CLASSES TROPHEE FPHA ALL CATEGORIE

- Pour les classes Trophée FPHA All Catégorie, d'où seront tirées les Champions de France FPHA 2014, obligation de participer à au moins une classe référente APHA (Youth, Amateur et/ou Open), pour chaque discipline sur chaque concours et sur au moins 2 concours organisés par la FPHA.
- Avoir obtenu, sur les concours organisés par la FPHA - pour chaque épreuve considérée - au moins 2 points APHA qui seront pris en additionnant les

points obtenus dans l'ensemble des classes concourues soit en Youth et/ou Amateur et/ou Open.

2. 7 – DEROGATION POUR LES CLASSES WEANLING

- En dérogation aux règles définies ci-dessus pour la division Open, tout cheval qui participe à une classe Halter Weanling est dispensé d'avoir à participer à au moins deux des concours FPHA de la saison.
- Il doit cependant pouvoir justifier de l'obtention, sur les concours organisés par la FPHA – pour chaque épreuve considérée – de l'équivalent d'au moins 1 point APHA.

3 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES 2014 FPHA CHAMPION ET 2014 FPHA RESERVE CHAMPION

3.1 - 2014 FPHA CHAMPION

Est déclaré Champion de France FPHA 2014, pour chaque épreuve considérée :

- Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis au paragraphe **2 - Règles d'éligibilité**, ci-dessus et dont le total de points FPHA est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe.
- En cas d'égalité de total de points FPHA, le titre de Champion de France FPHA est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion de France FPHA est décerné au concurrent ayant participé aux trois shows.
- En cas d'égalité, le titre de Champion de France FPHA est partagé entre les concurrents concernés. Dans ce cas, le titre de Vice-Champion de France n'est pas décerné.
- Dans le cadre du Trophée FPHA, le nombre de points pris en compte se fera sur le classement des concurrents FPHA et selon le tableau d'attribution des points FPHA.

3 .2 - 2014 FPHA VICE CHAMPION DE FRANCE FPHA 2014

Seules les classes ayant réunis au minimum 5 concurrents FPHA verront l'attribution d'un titre de Vice-Champion de France FPHA.

Est déclaré Vice champion de France FPHA, pour chaque épreuve considérée :

- Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis au paragraphe **2 Règles d'éligibilité** et dont le total de points FPHA est le plus élevé, à l'issue

des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe, mais avec un nombre de victoires inférieurs à celui du Champion de France FPHA déclaré et sous réserve que ce titre n'ait pas été partagé.

- A défaut de cette première disposition, le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis au paragraphe 2 - **Règles d'éligibilité** et dont le total de points FPHA est le second plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe
- En cas d'égalité de total de points FPHA, le titre de Vice champion de France FPHA est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de vice champion de France FPHA est décerné au concurrent ayant participé aux trois shows.
- En cas d'égalité de total de points FPHA et du nombre de victoires et de participation au cours de la saison, le titre de Vice champion de France FPHA est partagé entre les concurrents concernés.

4 - CLASSES "TROPHEE FPHA 2014" comptant pour le Championnat de France FPHA

- Trophée FPHA Showmanship at Halter Youth
- Trophée FPHA Showmanship at Halter Amateur

- Trophée FPHA Open Yearling Longe Line All Categories
- Trophée FPHA Open 2-Year-Old Longe Line All Categories

- Trophée FPHA Western Pleasure Youth
- Trophée FPHA Western Pleasure Amateur
- Trophée FPHA Western Pleasure Open

- Trophée FPHA Horsemanship Youth
- Trophée FPHA Horsemanship Amateur

- Trophée FPHA Reining Youth
- Trophée FPHA Reining Amateur
- Trophée FPHA Reining Open

- Trophée FPHA Western Riding Open

- Trophée FPHA Hunter Under Saddle All Categories
- Trophée FPHA Hunt Seat Equitation All Categories
- Trophée FPHA Hunter Hack All Categories
- Trophée FPHA In Hand Trail All Categories
- Trophée FPHA Trail Youth
- Trophée FPHA Trail Amateur
- Trophée FPHA Trail Open
- Trophée FPHA Western Ranch Horse Pleasure Open

5 - ANNEXES

5.1 - Modalités d'attribution des points FPHA

CLASSEMENT						
NOMBRE DE CHEVAUX DANS LA CLASSE	1ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME
1	1					
2	2	1				
3	3	2	1			
4	4	3	2	1		
5	5	4	3	2	1	
6 et plus	6	5	4	3	2	1

- Un titre de Halter Champion attribue 2 points FPHA supplémentaires, pour son lauréat, dans le calcul du classement Halter High Point correspondant. Ces 2 points supplémentaires ne sont pas comptabilisés dans le classement du championnat de France de la classe ayant permis la participation du cheval concerné à l'élection du Halter Champion.
- Un titre de Halter Reserve Champion attribue 1 point FPHA supplémentaire, pour son lauréat, dans le calcul du classement Halter High Point correspondant. Ce point supplémentaire n'est cependant pas comptabilisé dans le classement du championnat de France de la classe ayant permis la participation du cheval concerné à l'élection du Halter Reserve Champion.

5.2 - Modalités d'attribution des points APHA

CLASSEMENT						
NOMBRE DE CHEVAUX DANS LA CLASSE	1ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME
De 1 à 2						
De 3 à 5	1					
De 6 à 8	2	1				
De 9 à 11	3	2	1			
De 12 à 14	4	3	2	1		
De 15 à 17	5	4	3	2	1	
De 18 et plus	6	5	4	3	2	1

REGLEMENT DES 2014 FPHA HIGH POINTS

– Championnats de France FPHA 2014 –

6 - REGLES D'ELIGIBILITE AUX 2014 FPHA HIGH POINTS.

6.1 – PERFORMANCE YOUTH DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de 2014 FPHA High Point Performance Youth, tout concurrent qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de 19 ans au plus, au 1^{er} janvier 2014.
- Être à jour de ses adhésions AjPHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.
- Avoir participé à au moins une épreuve Performance Youth dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec autant de chevaux qu'il le souhaite, sans obligation de justifier d'un lien de parenté avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

6.2 – PERFORMANCE AMATEUR DIVISION

Est présumé être « éligible » à un titre de 2014 FPHA Performance Amateur, tout couple concurrent / cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être âgé de plus de 19 ans, au 1^{er} janvier 2014.
- Être à jour de ses adhésions APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe et être titulaire d'une carte annuelle «Amateur APHA ».
- Avoir participé à au moins une épreuve Performance Amateur APHA dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, avec le même cheval, pour lequel il doit justifier d'un lien de parenté, avec le ou les propriétaire(s) des chevaux présentés.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

6.3 – PERFORMANCE OPEN DIVISION

Est déclaré « éligible » à un titre 2014 FPHA Performance High Point Open, tout cheval, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

Pour le concurrent :

- Être à jour de son adhésion APHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel il participe.

Pour le(s) propriétaire(s) du cheval présenté :

- Être à jour de leur adhésion APHA et FPHA, à l'occasion de chaque concours organisé par la FPHA auquel le cheval participe.

Pour le cheval présenté :

- Avoir participé à au moins une épreuve Performance Open dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison.

6.4 – HALTER HIGH POINTS

Pour les étalons :

Est déclaré « éligible » à un titre 2014 FPHA Halter High Point Stallion tout étalon, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre à l'ensemble des critères définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2014 High Points**, ci-dessus, en fonction des divisions dans lesquelles il concourt.
- Avoir participé à au moins une épreuve Halter dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, à l'exclusion des classes Tobiano Color, Overo Color et Full Color, dont les points ne sont pas comptabilisés dans l'attribution des titres Halter High Points.

Pour les juments :

Est déclaré « éligible » à un titre 2014 FPHA Halter High Point Mare toute jument, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre à l'ensemble des critères définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2014 High Points**, en fonction des divisions dans lesquelles elle concourt.
- Avoir participé à au moins une épreuve Halter dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, à l'exclusion des classes Tobiano Color, Overo Color et Full Color, dont les points ne sont pas comptabilisés dans l'attribution des titres Halter High Points.

Pour les hongres :

Est déclaré « éligible » à un titre 2014 FPHA Halter High Point Gelding tout hongre, qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Répondre à l'ensemble des critères définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2014 High Points**, ci-dessus, en fonction des divisions dans lesquelles il concourt.
- Avoir participé à au moins une épreuve Halter dans l'un des concours organisés par la FPHA au cours de la saison, à l'exclusion des classes Tobiano Color, Overo Color et Full Color, dont les points ne sont pas comptabilisés dans l'attribution des titres Halter High Points.

7 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES 2014 FPHA HIGH POINTS

7.1 – 2014 PERFORMANCE HIGH POINTS

Le titre de 2014 Performance High Point est décerné pour chaque division concernée :

- Au concurrent répondant aux critères d'éligibilité aux 2014 FPHA Performance High Points définis au paragraphe **6 – Règles d'éligibilité aux 2014 FPHA High Points**, ci-dessus.
- Au concurrent dont le total de points FPHA (hors point Trophée FPHA), dans l'ensemble des classes Performance APHA auxquelles il a participé, dans sa division est le plus élevé, à - l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe et sans qu'il ait à justifier de l'obtention d'1 point APHA ou de son équivalent.
- En cas d'égalité de total de points FPHA, dans l'ensemble des classes Performance de la division considérée, le titre de 2014 Performance High Point est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires au cours de la saison, hors victoire Trophée FPHA.
- En cas d'égalité de total de points FPHA, dans l'ensemble des classes Performance de la division considérée, et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de 2014 Performance High Point est partagé entre les concurrents concernés.

7.2 - 2014 HALTER HIGH POINTS

Le titre de 2014 Halter High Point est décerné pour chaque sexe de chevaux concerné :

- Au cheval répondant aux critères d'éligibilité aux 2014 FPHA Halter High Point définis au paragraphe **6 - Règles d'éligibilité aux 2014 FPHA High Points**, ci-dessus.
- Au cheval dont le total de points FPHA, dans l'ensemble des classes Halter auxquelles il a participé, sans distinction de classes d'âge, à l'issue de trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini en annexe et sans qu'il ait à justifier de l'obtention d'1 point APHA ou de son équivalent.
- En cas d'égalité de total de points FPHA, dans l'ensemble des classes Halter considérées, le titre de 2014 Performance High Point est décerné à celui des chevaux concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points FPHA, dans l'ensemble des classes Halter considérées, et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de 2014 Halter high Point est partagé entre les concurrents concernés.

8 - PRECISIONS POUR LES SOLIDS PAINT BRED

L'ensemble des dispositions définies ci-dessus s'appliquent indifféremment pour les classements Regular et Solid Paint Bred, sous réserve d'engagement dans les différentes classes proposées au cours de la saison.

9 - ANNEXES

9.1 - Modalités d'attribution des points FPHA

CLASSEMENT						
NOMBRE DE CHEVAUX DANS LA CLASSE	1ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME
1	1					
2	2	1				
3	3	2	1			
4	4	3	2	1		
5	5	4	3	2	1	
6 et plus	6	5	4	3	2	1

Nota :

- Un titre de Halter Champion attribue 2 point FPHA supplémentaires, pour son lauréat, dans le calcul du classement Halter High Point correspondant. Ces 2 points supplémentaires ne sont pas comptabilisés dans le classement du championnat de France de la classe ayant permis la participation du cheval concerné à l'élection du Halter Champion.
- Un titre de Halter Reserve Champion attribue 1 point FPHA supplémentaire, pour son lauréat, dans le calcul du classement Halter high Point correspondant. Ce point supplémentaire n'est cependant pas comptabilisé dans le classement du championnat de France de la classe ayant permis la participation du cheval concerné à l'élection du Halter Reserve Champion.

REGLEMENT DU TROPHEE FPHA 2014

Ouvert à toutes races de chevaux

10 - CADRE GENERAL

En 2014, est né le Trophée FPHA Western permettant l'ouverture de classes aux chevaux paint horse Regular et Solid réunis, ainsi qu'à tous chevaux ayant des papiers en règles. Les cavaliers doivent être au bénéfice d'une licence, ainsi que d'une **assurance responsabilité civile couvrant aussi bien le cavalier que le cheval. (Les licences AFEW et FFE couvrent le cavalier, mais pas le cheval, sauf si assurance supplémentaire).**

Une classe Showmanship at Halter Open et une classe Horsemanship Open sont ouvertes (elles ne donneront pas lieu à un champion de France FPHA).

Pour tous les cas non prévus dans le règlement du Trophée FPHA, se sera le règlement APHA 2014 qui fera foi.

10a - CATEGORIE YOUTH

- Être âgé de 18 ans au plus, au 1er janvier 2014.
- Catégorie ouverte aux cavaliers FPHA Youth, AFEW Youth, FFE Amateur 1 Junior et autres cavaliers Youth.
- Lors d'un même concours "un Youth" peut concourir également en classe Open.

10b - CATEGORIE AMATEUR

- Catégorie ouverte aux cavaliers âgés de plus de 19 ans au 1er janvier 2014, licencié FPHA, APHA Amateur, AFEW Amateur ou autres cavaliers entrant dans les critères de sélection ci-dessous.
- Classe ouverte à tous les cavaliers n'ayant pas reçu depuis un an, directement ou indirectement une rémunération de quelque nature que ce soit, en tant qu'entraîneur, moniteur, directeur de stage, etc...

10c - CATEGORIE OPEN

- Catégorie ouverte aux cavaliers APHA Open, AFEW Open, FFE Amateur 1, FFE Amateur Elite et autres cavaliers Open.

11 - CLASSEMENT

- Le classement au Trophée FPHA donnera lieu pour toutes les classes à un classement général pour lequel il y aura une remise de flots; ainsi qu'à un classement FPHA pour les chevaux Paint Horse Regular et Solid réunis, comptant pour le Championnat de France FPHA; ainsi qu'un classement AFEW pour les cavaliers s'étant inscrits en AFEW et un classement FFE pour

les cavaliers s'étant inscrit en FFE; classement jugé selon les critères de chaque classe.

- Pour le calcul des points comptant pour le Championnat de France FPHA, réservé aux Paint Horse Regular et Solid, se référer au règlement du Championnat de France FPHA.
- Pour le calcul des points comptant pour le Trophy Buffalo Grill se référer au règlement du Trophy Buffalo Grill.

12 - CLASSES TROPHEE FPHA

- **Trophée FPHA Showmanship at Halter Youth**
 - **Trophée FPHA Showmanship at Halter Amateur**
 - Trophée FPHA Showmanship at Halter Open
-
- Trophée FPHA Open Yearling Longe Line All Categories
 - Trophée FPHA Open 2-Year-Old Longe Line All Categories
-
- **Trophée FPHA Western Pleasure Youth**
 - **Trophée FPHA Western Pleasure Amateur**
 - Trophée FPHA Western Pleasure Open
-
- **Trophée FPHA Horsemanship Youth**
 - **Trophée FPHA Horsemanship Amateur**
 - Trophée FPHA Horsemanship Open
-
- **Trophée FPHA Reining Youth**
 - **Trophée FPHA Reining Amateur**
 - Trophée FPHA Reining Open
-
- Trophée FPHA Western Riding Open
-
- Trophée FPHA Hunter Under Saddle All Categories

- Trophée FPHA Hunt Seat Equitation All Categories
- Trophée FPHA Hunter Hack All Categories
- Trophée FPHA In Hand Trail All Categories
- Trophée FPHA Trail Youth
- Trophée FPHA Trail Amateur
- Trophée FPHA Trail Open
- Trophée FPHA Western Ranch Horse Pleasure Open

TROPHEES DES SPONSORS

Ces Trophées sont offerts par nos différents sponsors et viendront couronner à la fin de la saison les meilleurs cavaliers ou couple de cavalier/cheval des différentes catégories du Trophée FPHA 2014, toutes races de chevaux confondues.

Modalités d'attribution des points aux différents Trophées des sponsors

CLASSEMENT

NOMBRE DE CHEVAUX DANS LA CLASSE	1ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME
1	1					
2	2	1				
3	3	2	1			
4	4	3	2	1		
5	5	4	3	2	1	
6 et plus	6	5	4	3	2	1

Catégorie Youth : **Trophée des Sages**
 Catégorie Amateur : **Trophée des Amateurs**
 Catégorie Open : **Trophée Buffalo Grill**

TROPHY DES SAGE

Ce trophée, offert par notre sponsor SNC Les Roncheliers, qui viendra récompenser le cavalier youth ayant remporté le plus de points en **Trophée FPHA Youth** dans la somme des disciplines suivantes et sur l'ensemble de la saison FPHA 2014, et dans la mesure où toutes les règles d'éligibilité du Trophée aient bien été observées :

- **Showmanship**
- **Western Pleasure**
- **Western Horsemanship**
- **Reining**
- **Trail**

Aucune obligation de concourir dans toutes les disciplines, seule l'addition des points cumulés dans chaque classes effectuées déterminera le vainqueur.

Est déclaré Champion **Trophée des Sage** 2014, pour l'ensemble des épreuves considérées :

- Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis **dans le règlement du Trophée FPHA 2014** et dont le total de points Trophée des Sage est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini ci-dessus.
- En cas d'égalité de total de points au Trophée des Sage, le titre de Champion Trophée des Sage est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires, toutes classes confondues du Trophée des Sage, au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points au Trophée des Sage et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion Trophée des Sage sera décerné au meilleur de la classe Reining. Si cette classe ne permettait toujours pas de départager l'égalité, on appliquerait cette règle aux classes suivantes dans l'ordre donné ci-dessous, jusqu'à pouvoir déterminer un vainqueur :

1. **Reining**
2. **Western Horsemanship**
3. **Showmanship**
4. **Trail**
5. **Western Pleasure**

TROPHY GIANNI GHIAZZA

Ce trophée, offert par notre sponsor, viendra récompenser le couple cavalier/cheval ayant remporté le plus de points en **Trophée FPHA Gianni Ghiazza** dans la somme des disciplines suivantes et sur l'ensemble de la saison FPHA 2014, et dans la mesure où toutes les règles d'éligibilité du Trophée aient bien été observées :

- **Showmanship**
- **Western Pleasure**
- **Western Horsemanship**
- **Reining**
- **Trail**

Aucune obligation de concourir dans toutes les disciplines, seule l'addition des points cumulés dans chaque classes effectuées déterminera le vainqueur.

Est déclaré Champion **Trophée Gianni Ghiazza 2014**, pour l'ensemble des épreuves considérées :

- Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis **dans le règlement du Trophée FPHA 2014** et dont le total de points Trophée Gianni Ghiazza est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini ci-dessus.
- En cas d'égalité de total de points au Trophée Gianni Ghiazza, le titre de Champion Trophée Gianni Ghiazza est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires, toutes classes confondues du Trophée Gianni Ghiazza, au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points au Trophée Gianni Ghiazza et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion Trophée Gianni Ghiazza sera décerné au meilleur de la classe Reining. Si cette classe ne permettait toujours pas de départager l'égalité, on appliquerait cette règle aux classes suivantes dans l'ordre donné ci-dessous, jusqu'à pouvoir déterminer un vainqueur :

1. **Reining**
2. **Western Horsemanship**
3. **Showmanship**
4. **Trail**
5. **Western Pleasure**

TROPHY BUFFALO GRILL

Ce trophée, offert par notre sponsor Buffalo Grill, viendra récompenser le couple cavalier/cheval western ayant remporté le plus de points en **Trophée FPHA Western Open** dans la somme des disciplines suivantes et sur l'ensemble de la saison FPHA 2014, et dans la mesure où toutes les règles d'éligibilité du Trophée aient bien été observées :

- **Western Pleasure**
- **Reining**
- **Western Riding**
- **Trail**
- **Ranch Horse Pleasure**
- **Showmanship at Halter**
- **Western Horsemanship**

Aucune obligation de concourir dans toutes les disciplines, seule l'addition des points cumulés dans chaque classes effectuées déterminera le vainqueur.

Est déclaré Champion Trophy Buffalo Grill 2014, pour l'ensemble des épreuves considérées :

- Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis **dans le règlement du Trophée FPHA 2014** et dont le total de points Trophy Buffalo Grill est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini ci-dessus dans le tableau de modalité de calcul des points.
- En cas d'égalité de total de points au Trophy Buffalo Grill, le titre de Champion Buffalo Grill est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires, toutes classes confondues du Trophy Buffalo Grill, au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points au Trophy Buffalo Grill et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion Buffalo Grill sera décerné au meilleur de la classe Western Riding. Si cette classe ne permettait toujours pas de départager l'égalité, on appliquerait cette règle aux classes suivantes dans l'ordre donné ci-dessous, jusqu'à pouvoir déterminer un vainqueur :

1. **Western Riding**
2. **Reining**
3. **Western Horsemanship**
4. **Showmanship**
5. **Western Pleasure**
6. **Trail**
7. **Ranch Horse Pleasure**

! Pour les classes Showmanship et Western Horsemanship Open il n'y aura pas de champion de France FPHA.

TROPHY NEWESTERN

Ce trophée, offert par notre sponsor NEWESTERN, viendra récompenser le poulain ayant remporté le plus de points dans la somme des disciplines suivantes et sur l'ensemble de la saison FPHA 2014, et dans la mesure où toutes les règles d'éligibilité du Trophée aient bien été observées :

- **Longe-Line All Categorie Yearling ou 2-Year**
- **In Hand Trail All Categorie**

Aucune obligation de concourir dans toutes les disciplines, seule l'addition des points cumulés dans chaque classes effectuées déterminera le vainqueur.

Est déclaré Champion Trophy Newestern 2014, pour l'ensemble des épreuves considérées :

- Le concurrent répondant aux critères d'éligibilité définis **dans le règlement du Trophée FPHA 2014** et dont le total de points Trophy Newestern est le plus élevé, à l'issue des trois concours organisés par la FPHA, selon le mode de calcul défini ci-dessus dans le tableau de modalité de calcul des points.
- En cas d'égalité de total de points au Trophy Newestern, le titre de Champion Newestern est décerné à celui des concurrents concernés, qui justifie du nombre le plus élevé de victoires, toutes classes confondues du Trophy Newestern, au cours de la saison.
- En cas d'égalité de total de points au Trophy Newestern et du nombre de victoires au cours de la saison, le titre de champion Newestern sera décerné au meilleur de la classe In Hand Trail. Si cette classe ne permettait toujours pas de départager l'égalité, on appliquerait cette règle à la classe de Longe-Line.